

ETS SYLLA & FRERES SERVICE IMMOBILIER

03 BP 292 ABIDJAN 03 TEL : 20/37/38/54

ABIDJAN LE

18/06/03

CONTRAT DE BAIL

Je soussignée, mme YACOUBA SYLLA propriétaire du lot n° 100 sis à ABOBO EX - AMAKEBOU
Avoir conclu un contrat de location d'un magasin, avec monsieur TRAORE GENIAMA ALBERT

Ainsi sommes nous convenus de ce qui suit :
Le loyer mensuel s'élève à la somme mensuel de
500.000 F CFA

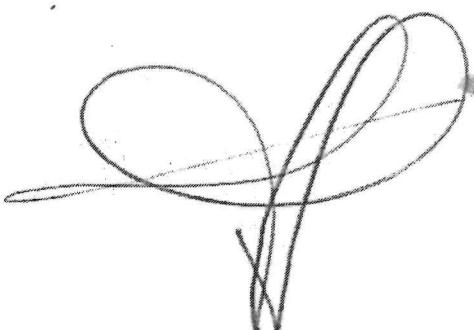
ce jour, monsieur TRAORE GENIAMA ALBERT a versé la somme de 250 000 F cfa
(deux cent cinquante mille francs). représentant un FONDS DE COMMERCE et une autre somme de
cfa pour,

1 MOIS AGENCE / FRAIS DOSSIER

RDV LE 05/06/2003

En cas de résiliation du contrat, l'appartement devra être rendu dans son état initial.
Avant tout départ définitif, les factures (LOYER, CIE, SODECI) devront être réglées et résiliées.

LOCATAIRE



BAILLEUR

